



# Assemblée générale

Distr. limitée  
24 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

**Soixante-deuxième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 128 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

## Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

### A Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2008-2009

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice biennal 2008-2009 :

1. Des crédits d'un montant total de 4 171 359 700 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

| <i>Chapitre</i>                                                                                             | <i>Montant<br/>(dollars É.-U.)</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>                                             |                                    |
| 1. Politique, direction et coordination d'ensemble . . . . .                                                | 89 215 800                         |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences . . . . . | 629 339 800                        |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                              | <b>718 555 600</b>                 |
| <i>Titre II. Affaires politiques</i>                                                                        |                                    |
| 3. Affaires politiques . . . . .                                                                            | 495 609 200                        |
| 4. Désarmement . . . . .                                                                                    | 21 607 900                         |
| 5. Opérations de maintien de la paix . . . . .                                                              | 101 412 700                        |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace . . . . .                                                            | 7 439 800                          |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                              | <b>626 069 600</b>                 |
| <i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>                                             |                                    |
| 7. Cour internationale de Justice . . . . .                                                                 | 41 200 400                         |
| 8. Affaires juridiques . . . . .                                                                            | 46 069 000                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                              | <b>87 269 400</b>                  |



| <i>Chapitre</i>                                                                                                       | <i>Montant<br/>(dollars É.-U.)</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>                                                     |                                    |
| 9. Affaires économiques et sociales . . . . .                                                                         | 158 384 800                        |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . . | 5 440 400                          |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. . . . .                        | 11 641 900                         |
| 12. Commerce et développement . . . . .                                                                               | 123 746 100                        |
| 13. Centre du commerce international CNUCED-OMC . . . . .                                                             | 28 099 800                         |
| 14. Environnement . . . . .                                                                                           | 13 796 600                         |
| 15. Établissements humains. . . . .                                                                                   | 20 520 800                         |
| 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale. . . . .               | 36 819 000                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                        | <b>398 449 400</b>                 |
| <i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>                                                           |                                    |
| 17. Développement économique et social en Afrique . . . . .                                                           | 119 798 200                        |
| 18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. . . . .                                          | 83 926 400                         |
| 19. Développement économique en Europe. . . . .                                                                       | 59 917 100                         |
| 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .                              | 104 445 000                        |
| 21. Développement économique et social en Asie occidentale. . . . .                                                   | 58 107 500                         |
| 22. Programme ordinaire de coopération technique . . . . .                                                            | 50 951 400                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                        | <b>477 145 600</b>                 |
| <i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>                                                           |                                    |
| 23. Droits de l'homme . . . . .                                                                                       | 116 938 400                        |
| 24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables . . . . .                                                 | 73 069 300                         |
| 25. Réfugiés de Palestine . . . . .                                                                                   | 40 727 500                         |
| 26. Aide humanitaire . . . . .                                                                                        | 28 492 300                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                        | <b>259 227 500</b>                 |
| <i>Titre VII. Information</i>                                                                                         |                                    |
| 27. Information . . . . .                                                                                             | 184 000 500                        |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                        | <b>184 000 500</b>                 |
| <i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>                                                                           |                                    |
| 28. Services de gestion et d'appui . . . . .                                                                          | 540 204 300                        |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                        | <b>540 204 300</b>                 |
| <i>Titre IX. Contrôle interne</i>                                                                                     |                                    |
| 29. Contrôle interne . . . . .                                                                                        | 35 997 700                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                                        | <b>35 997 700</b>                  |

| <i>Chapitre</i>                                                                                        | <i>Montant<br/>(dollars É.-U.)</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>                    |                                    |
| 30. Activités administratives financées en commun . . . . .                                            | 11 459 300                         |
| 31. Dépenses spéciales . . . . .                                                                       | 97 011 600                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                         | <b>108 470 900</b>                 |
| <i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>                                                                 |                                    |
| 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . | 58 782 600                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                         | <b>58 782 600</b>                  |
| <i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>                                                                   |                                    |
| 33. Sûreté et sécurité . . . . .                                                                       | 197 169 300                        |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                         | <b>197 169 300</b>                 |
| <i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>                                                        |                                    |
| 34. Compte pour le développement . . . . .                                                             | 18 651 300                         |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                         | <b>18 651 300</b>                  |
| <i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>                                                           |                                    |
| 35. Contributions du personnel . . . . .                                                               | 461 366 000                        |
| <b>Total partiel . . . . .</b>                                                                         | <b>461 366 000</b>                 |
| <b>Total . . . . .</b>                                                                                 | <b>4 171 359 700</b>               |

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 75 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2008-2009 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

## **B**

### **Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2008-2009**

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2008-2009 :*

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 515 460 600 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

| <i>Chapitres des recettes</i>                                  | <i>Montant<br/>(dollars É.-U.)</i> |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . . | 465 780 400                        |
| 2. Recettes générales . . . . .                                | 47 946 900                         |
| 3. Services destinés au public . . . . .                       | 1 733 300                          |
| <b>Total</b> . . . . .                                         | <b>515 460 600</b>                 |

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services connexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## C

### Exécution du budget pour l'année 2008

#### *L'assemblée générale*

*Décide* que, pour l'année 2008 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 2 085 679 850 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (4 171 359 700 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, majorées du montant de 19 876 500 dollars correspondant à l'augmentation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, qu'elle a approuvée par ses résolutions 61/258 du 26 mars 2007, 61/275 du 29 juin 2007 et 62/235 A du 22 décembre 2007, seront financées comme suit, conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> :

a) 44 927 300 dollars par la moitié du montant net des recettes autres que les contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution B ci-dessus, soit 24 840 100 dollars, plus 20 087 200 dollars, correspondant à l'augmentation des recettes, autres que les contributions du personnel, de l'exercice biennal 2006-2007;

b) 2 060 629 050 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément à sa résolution 61/237 du 22 décembre 2006;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 231 612 600 dollars, se décomposant comme suit :

<sup>1</sup> ST/SGB/2003/7.

a) 232 890 200 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution B ci-dessus;

b) Moins 1 277 600 dollars représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2006-2007, qu'elle a approuvée par ses résolutions 61/258 du 26 mars 2007, 61/275 du 29 juin 2007 et 62/235 B du 22 décembre 2007.

---